

III. Comme les pontons , l'artillerie , les munitions &c. de l'Armée Françoisse ont besoin de la *Meuse* pour leur passage , le Roi l'a fait demander aux Etats Généraux par *Namur* & par *Maëstrecht*. L. H. P. Ont représenté à cette occasion » que quelque disposées qu'elles fussent à obliger le Roi , elles ne pouvoient consentir à ce passage , du moins par *Maëstrecht* , sans paroître enfreindre l'exacte neutralité à laquelle elles s'étoient engagées , outre que le Ministre d'Angleterre à *La Haye* , dès-qu'il avoit été informé de cette demande , avoit fait des représentations pour qu'elle ne fût point accordée ; mais qu'elles proposoient au Roi de vouloir bien se contenter de faire passer ces munitions par *Namur* , moyennant le consentement de l'Impératrice-Reine , & d'en faire diriger le transport de façon qu'on évitât *Maëstrecht* , & le territoire de la dépendance de leur République. »

*Passage
demandé
aux Hol-
landois.*

Les Etats Généraux ont accompagné ces représentations de nouveaux témoignages de leur confiance dans l'affection du Roi pour leur Etat , & son inclination à leur épargner tout ce qui pourroit leur attirer des embarras.

Sur quoi le Comte d'Affry , Ministre Plénipotentiaire du Roi à *La Haye* , qui avoit fait , par un Mémoire , la demande du libre passage par *Namur* & *Maëstrecht* , en a présenté un second , assez remarquable & dont voici la teneur.

*L*E Roi , mon Maître , a appris avec étonnement , que dans le moment même où S. M. m'ordonnoit de donner à L. H. P. de nouvelles preuves de sa bienveillance , les Etats Généraux se soient portés à une démarche qui auroit pu mettre